

Le 20 octobre 1998

ACCÈS ET USAGES PUBLICS DU FLEUVE À QUÉBEC

QUÉBEC AU 21^e SIÈCLE : UNE VILLE BALNÉAIRE ?

Durant les deux cents premières années de son existence (1608 - 1808), Québec a été une ville balnéaire de facto, les rivages urbains du quartier historique ayant été conservés pour l'usage général par l'Ordonnance de la Marine promulguée à Paris en août 1681, sous Louis XIV, par Jean-Baptiste Colbert. La Conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre signifia le début de l'élimination graduelle des usages libres et gratuits des rives de la ville de Québec. Tous les accès publics aux grèves furent supprimés les uns après les autres par les milieux d'affaires maritimes et portuaires, en dépit des protestations et suppliques des habitants de la ville.

Par conséquent, depuis maintenant plusieurs générations, il n'existe plus au centre-ville de Québec aucun accès public ni usage physique de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Pourtant, des centaines de milliers de personnes habitent ou fréquentent les quartiers centraux de la Capitale, sans compter les millions de touristes qui explorent la ville annuellement. Cette situation est étonnante.

Comment est-il possible que, depuis le début du dix-neuvième siècle, soit depuis près de deux cents ans, des quartiers résidentiels pourtant situés à cinquante (50) mètres du fleuve aient vu grandir des dizaines de milliers d'enfants ou d'adolescents dont aucun, durant toute sa jeunesse et ensuite durant toute sa vie, n'a pu toucher légalement aux plans d'eau – fleuve ou bassins –, qui s'étendaient juste en contrebas de la maison de ses parents, cela même au milieu des grandes chaleurs de l'été ?

Depuis deux siècles, on a également prohibé tout contact physique avec le fleuve aux millions de visiteurs et de touristes qui ont séjourné à Québec. Durant la même période, de l'autre côté de l'Atlantique, de nombreuses villes littorales ont su préserver et développer leurs plages urbaines – même quand elles n'offrent qu'un tapis de cailloux comme à Dieppe –, de sorte qu'elles sont devenues des stations balnéaires et touristiques fort courues. Au contraire, dans le cas de Québec, comptabilisées sur les deux derniers siècles, les retombées sociales et économiques à jamais perdues suite à la destruction des grèves et plages urbaines sont à proprement parler incalculables.

Le bassin Louise

Prenons, par exemple, le cas du bassin Louise. Voisin du quartier historique, ce plan d'eau magnifique n'en est pas moins formellement interdit au public. Il s'agit à la fois d'une anse fluviale et d'un lac urbain de grandes dimensions, entièrement artificiel, aménagé par le gouvernement fédéral vers la fin du siècle dernier. À l'abri des marées, ce vaste plan d'eau donne accès à un panorama inégalé sur le Vieux-Québec, « *sans doute la plus belle perspective urbaine en Amérique du nord* », selon l'Américain Christopher Forbes, vice-président de Forbes Magazine.

L'endroit est public et constitue à la fois un patrimoine et un atout collectif et national, propriété pleine et entière de tous les citoyens, tout comme le grand parc des Plaines d'Abraham. La Société du Port de Québec en assume la gestion, même si les activités portuaires ont pratiquement déserté les lieux depuis une génération. Depuis l'Été Mer et Monde (Québec '84), le bassin est utilisé comme aire d'entreposage liquide pour des bateaux de plaisance par la marina du Port de Québec. Il est entièrement entouré de quais forts hauts ou d'enrochements, ouvrages qui interdisent physiquement à quiconque de profiter de l'eau, laquelle est pourtant d'excellente qualité, y compris pour la baignade.

L'usage et la jouissance du bassin Louise sont ainsi réservés exclusivement à quelques centaines d'embarcations ainsi qu'à leurs propriétaires. De plus, de vastes stationnements riverains monopolisent la plus grande partie de ses rives. Rappelons ici que la grande région de Québec compte plus de un demi million d'habitants, sans compter les millions de touristes qui fréquentent l'endroit annuellement.

L'eau interdite

À Québec, l'aménagement urbain comporte des particularités. C'est ainsi que durant l'été, si vous êtes une automobile, vous pouvez vous étaler toute la journée au soleil sur la grève d'un vaste plan d'eau situé en plein centre ville et vous y faire dorer la carrosserie sans être dérangé. Si vous êtes un yacht ou un bateau de plaisance, vous bravez facilement la canicule, car vous jouissez des plaisirs du bain dans ce véritable lac en ville, sous les regards envieux de passants à demi rôtis par un soleil de plomb.

Vous n'avez des problèmes que si vous êtes un être humain. Il vous est alors formellement interdit de toucher à l'eau, où que ce soit, et cela par toutes les autorités compétentes. Inutile de chercher à qui la faute d'une telle situation: c'est la vôtre ! Vous n'aviez qu'à naître dans une fabrique de yachts ou dans un garage. Bref, à Québec, l'accès physique à tous les plans d'eau du centre ville est entièrement cadenassé. C'est pourquoi un retour à la symbiose qui a déjà existé entre la population de Québec et le fleuve Saint-Laurent – notamment par un réaménagement graduel et réfléchi de l'actuel bassin Louise au profit du grand public –, améliorera durablement la qualité de vie de toute l'agglomération et, en premier lieu, celle des dizaines de milliers de résidants des quartiers centraux.

En prime, on créera une attraction touristique de première grandeur et une réalisation urbaine absolument d'avant-garde au niveau international. Enfin, le tableau d'ensemble témoignera éloquemment des progrès accomplis dans la dépollution du fleuve Saint-Laurent et du bien-fondé des investissements publics déjà consentis ainsi qu'à venir.

À l'aube du 21e siècle

Le bassin Louise représente aujourd'hui une opportunité pour la ville de Québec et son port de redéfinir les fonctions d'une partie de leur l'interface. Ce plan d'eau, situé au centre ville, offre un potentiel inexploité susceptible de valorisations nouvelles. Ces dernières peuvent aujourd'hui être envisagées compte tenu de la régénération graduelle de la qualité de l'eau du fleuve.

C'est pourquoi la Société des Gens de Baignade – en partenariat et avec le concours de tous les intéressés – entend procéder à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise intérieur, recomposition rendue nécessaire compte tenu des besoins urbains, des comportements, des goûts, des innovations techniques et du contexte socio-économique qui sont celles des Québécois à l'aube du 21e siècle.

Société des Gens de Baignade